

Amour de galgos - ASBL

Charte du bénévole

Le bénévolat est une activité d'engagement d'aide ponctuelle ou régulière qui se déroule dans le cadre de ses loisirs ou de son temps libre en plus d'être une activité gratuite.

Le bénévolat se caractérise par la participation à l'animation de l'association.

Le bénévole s'engage à :

- accepter les principes de l'association et à se conformer à ses objectifs.
- assurer avec sérieux l'activité choisie.
- collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres membres de l'équipe.
- ne pas outrepasser ses compétences : se tenir à la mission confiée et ne pas parler au nom de l'association au travers des forums ou autres.
- consulter la présidence avant toutes prises d'initiatives.
- contenir ses opinions politiques et raciales lors de conversations : rester réservé avec son/ses interlocuteur(s) par rapport à la problématique des lévriers martyrs.

L'association s'engage à :

- donner au bénévole une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.
- accueillir et considérer le bénévole comme un aidant.
- à interrompre toute participation en cas de non respect de la charte.

Si le bénévole reste une aide utile, il n'est cependant pas reconnu comme un membre effectif au sein de l'association.

Seuls les membres effectifs officiels de L'ASBL « AMOUR DE GALGOS » détiennent le pouvoir de décision.